

syndicat qu'ils appelèrent le " Syndicat d'études d'affaires au Canada."

Le capital souscrit fut de 100,000 francs, divisé en 40 actions de 2,500 francs ou, en monnaie du pays, en 40 actions de \$500.00 chaque.

Quatre directeurs furent nommés, à savoir : MM. DeBarny, président, Fernand DeJardin, Ed. Jacobs et le chevalier Goethals. Plus tard, dans le mois de mars 1906, un nouveau directeur fut adjoint au Bureau de direction dans la personne de M. le Baron Van Est Velde.

Tous ces Messieurs étaient d'Anvers, ville de la Belgique.

Le Syndicat Belge comptait au nombre de ses actionnaires, le Baron de l'Épine et M. C. E. Dubord, conseiller législatif à Québec, et l'ami intime de M. Turgeon, mais ni l'un ni l'autre de ces deux messieurs ne faisait partie du bureau de direction.

En Belgique, M. Dubord était considéré comme représentant, ce qu'on appelait, le groupe canadien du syndicat, et on soupçonnait que derrière son nom, donné pour le public, se cachaient réellement les personnalités de MM. Turgeon et Obalski, ingénieur du département des mines.

Quoiqu'il en soit, directeur ou simple actionnaire, M. Dubord ne fut jamais mis au courant de ce qui se passait entre le Baron de l'Épine, qui représentait le syndicat belge et M. Turgeon, qui agissait au nom du gouvernement.

M. le Baron de l'Épine fut l'intermédiaire choisi par le syndicat belge, et accepté par le gouvernement, pour faciliter et mener à bonne fin la conduite des négociations entre les parties contractantes.

Le baron de l'Épine fut en tout temps le mandataire et le représentant autorisé du syndicat belge, comme M. Turgeon lui-même était le représentant réel et indéfini du gouvernement provincial, et, à ce titre, ces deux hommes engageaient respectivement au même degré la responsabilité des corps pour lesquels et au nom desquels ils agissaient.

## Demande d'octroi de terres

Le 28 novembre 1905, le baron de l'Épine écrivait à M. Turgeon la lettre suivante :

" Québec, ce 28 novembre 1905.

Monsieur le Ministre,

Veillez me permettre de vous exposer respectueusement ce qui suit :

Comme vous le savez, un groupe de financiers QUE JE REPRESENTE a pris en sérieuse considération le projet d'acquérir une concession importante de terres dans le nord-ouest de la province de Québec, dans le but de mettre en valeur la dite contrée....

Dans cet ordre d'idée, me rappelant les relations QUE VOUS AVEZ EUES en Belgique AVEC LES FINANCIERS DONT IL S'AGIT, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère ; étant donné les missions de confiance dont j'ai été honoré de la part de votre gouvernement, je me crois autorisé à formuler la proposition suivante : de me concéder une option de six mois aux conditions que vous jugerez devoir exiger pour la concession en pleine propriété (fond, superficie, pouvoir d'eau, etc., etc.) de 200,000 acres de terre, pouvant éventuellement être portée à 500,000, à choisir par préférence et avant tout autre concessionnaire, entre la ligne frontière des provinces de Québec et d'Ontario, et le 77<sup>e</sup> de longitude ouest, placés à cheval sur le Grand-Tronc-Pacifique, en construction ou à proximité de ce chemin de fer... .

(Signé) BARON DE L'EPINE."

## Octroi accordé

En réponse à cette demande faite par le baron de l'Épine, au nom du syndicat belge, M. Turgeon, au nom du gouvernement de la province, écrivait la lettre suivante :